



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

LE FIL D'AI

Août 2004

Index AI : NWS 21/007/2004

•
ÉFAI
•

LE FIL D'AI

Août 2004

SOMMAIRE

Actualités – Campagnes	2
<i>Les militantes prises pour cible au Zimbabwe</i>	2
<i>La sécurité n'est toujours pas au rendez-vous</i>	3
<i>Argentine : les journalistes menacés de mort et harcelés</i>	4
<i>La Chine profite de la « guerre contre le terrorisme » dans sa répression contre les Ouïghours</i>	5
<i>Portugal : risques de torture et de mauvais traitements en détention</i>	7
Nouvelles	8
<i>Les massacres visent la population civile en Colombie</i>	8
<i>Des jeunes filles frappées et violées au Kosovo</i>	9
<i>Wang Dan remercie Amnesty International</i>	10
Appels mondiaux	11
<i>Bulgarie</i>	11
<i>Guinée équatoriale</i>	12
<i>Turkménistan</i>	13
<i>Algérie</i>	14
Mise à jour	15
<i>Syrie</i>	15

Actualités – Campagnes

Les militantes prises pour cible au Zimbabwe

« Si la police arrête des participantes, déposez des fleurs sur le trottoir devant les postes de police pour leur rappeler que nos intentions étaient pacifiques. »

Instruction donnée par l'association *Women of Zimbabwe Arise* à ses membres participant à une manifestation

Les femmes sont descendues très nombreuses dans les rues du Zimbabwe le 14 février 2003, jour de la Saint-Valentin, pour dénoncer l'aggravation de la situation dans le pays. Il s'agissait de la première manifestation publique organisée par *Women of Zimbabwe Arise* (WOZA, Femmes du Zimbabwe, debout !), une organisation de défense des droits des femmes créée récemment. Peu après le début de la manifestation, de nombreuses participantes ont été arrêtées ; la plupart ont été libérées ultérieurement sans avoir été inculpées, mais des poursuites ont été engagées contre certaines en vertu de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité.

Cette loi confère aux policiers des pouvoirs considérables qu'ils utilisent pour intimider et arrêter des opposants réels ou présumés. Depuis 2002, les autorités ont eu recours à la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité pour s'en prendre aux militants des droits humains et pour restreindre le droit à la liberté d'association et d'expression. Des centaines, voire des milliers de Zimbabweens ont été arrêtés arbitrairement en vertu de cette loi.

Malgré les interpellations, l'association WOZA continue d'organiser des manifestations pacifiques, avec des marches régulières dans les rues de Harare, de Bulawayo et d'autres villes du pays. Les arrestations et détentions répétées, souvent dans des conditions médiocres, dans des établissements surpeuplés et pour une durée allant de quelques heures à plusieurs jours, sont le prix que doivent payer les militantes. Certaines femmes membres de WOZA auraient été, au cours de leur détention, menacées et agressées par des policiers, qui les auraient également empêchées de consulter un avocat.

La police a tenté à maintes reprises d'identifier et d'arrêter les responsables de WOZA. En juillet 2003, à la suite d'une manifestation organisée par cette organisation contre la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, les policiers ont cherché à isoler et à appréhender l'une de ses dirigeantes, Jenni Williams. Quarante-six femmes ont alors déclaré qu'elles l'accompagneraient. Les 47 militantes ont été inculpées de participation à un rassemblement illicite en vertu de la loi qu'elles dénonçaient. Jenni Williams a également été inculpée pour avoir organisé un rassemblement illicite. Libérées sous caution, elles sont en attente de jugement et pourraient être condamnées à des peines d'emprisonnement si elles sont reconnues coupables.

À l'approche des élections législatives au Zimbabwe (prévues en mars 2005), les mesures de répression contre les détracteurs du gouvernement s'intensifient et l'association WOZA est de plus en plus souvent prise pour cible. En juin, plus de 100 femmes ont été arrêtées en l'espace d'une semaine. Le 16 juin, 43 ont été arrêtées alors qu'elles participaient à une réunion privée. Des policiers auraient frappé certaines à coups de fouet sur la plante des pieds avant de les relâcher sans inculpation. Le 19 juin, plus de 70 femmes ont été appréhendées à Bulawayo avant une manifestation célébrant la Journée internationale des réfugiés. Dans les environs, les policiers auraient procédé à l'arrestation de nombreuses femmes

n'ayant aucun lien avec la manifestation prévue. Onze femmes ont finalement été inculpées pour avoir bloqué l'accès au trottoir, un délit mineur.

Amnesty International a demandé à plusieurs reprises aux autorités zimbabwéennes d'abroger ou de modifier les lois (notamment la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité) qui violent les droits humains universellement reconnus, de ne plus utiliser les forces de police à des fins politiques et de veiller à ce que le maintien de l'ordre soit compatible avec le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens du pays.

Légende photo :

Des membres de l'association *Women of Zimbabwe Arise*.

© WOZA

La sécurité n'est toujours pas au rendez-vous

Des dizaines de milliers de personnes qui ont fui les combats en Tchétchénie font l'objet de pressions croissantes les incitant au retour, mais beaucoup ont trop peur pour rentrer

Un grand nombre des familles qui ont perdu leur domicile lorsqu'elles ont dû quitter la Tchétchénie en raison du conflit armé qui a éclaté en 1999 vivent aujourd'hui dans des conditions désastreuses dans la république russe voisine d'Ingouchie.

Au début, beaucoup de personnes déplacées originaires de Tchétchénie vivaient dans des camps de toile, mais ceux-ci ont tous été fermés par les autorités ingouches qui espèrent ainsi pousser cette population à rentrer chez elle. Certaines familles vivent toujours dans des usines en ruines ou d'anciennes fermes impropres à l'habitation, sans accès à l'eau, au gaz ni à l'électricité.

Selon les autorités ingouches, qui affirment que la situation en Tchétchénie est revenue à la normale, les gens peuvent rentrer en toute sécurité. Cependant, parmi les personnes aspirant au retour, nombreuses sont celles qui ont peur. Leur plus grande crainte est que leurs enfants ne soient enlevés au cours d'attaques nocturnes et ne « disparaissent » comme beaucoup d'autres en Tchétchénie.

En mars et en juin, une délégation d'Amnesty International s'est rendue en Ingouchie, où elle a rencontré de nombreuses personnes déplacées. En juin, la chaleur sous les tentes était suffocante. Beaucoup d'enfants souffrent de tuberculose ou d'autres maladies liées aux conditions de vie sous les tentes et à un mauvais régime alimentaire. Dans une ferme qui abritait auparavant des bêtes malades, il flottait encore dans l'air une forte odeur de purin. Une femme a raconté aux délégués que la plupart des enfants étaient malades depuis leur arrivée dans cet endroit, ajoutant que deux de ses propres enfants étaient morts dans le camp.

Parfois, les autorités ingouches promettent de fournir du matériel pour bâtir des lieux d'hébergement, mais le matériel en question repart souvent à peine arrivé. Plusieurs personnes n'ont pas été autorisées à emménager dans des maisons construites par des organisations humanitaires telles que Médecins sans Frontières. Avant la fermeture des camps de toile, les autorités locales et fédérales avaient coupé le gaz et l'électricité afin de contraindre les gens à rentrer en Tchétchénie.

De nombreuses atteintes aux droits humains qui ont marqué le conflit en Tchétchénie s'étendent aujourd'hui à l'Ingouchie. En juin, des combattants tchéchéniens ont attaqué des cibles policières et gouvernementales en Ingouchie, tuant, semble-t-il, 92 personnes. Le lendemain, les forces gouvernementales

ingouches ont fait une incursion dans une étable sommairement rénovée où vivaient plus de 100 personnes et les ont forcées à quitter les lieux en coupant l'eau et l'électricité.

Beaucoup de témoignages font état de « disparitions » et de meurtres d'Ingouches et de Tchétchènes en Ingouchie. Des informations indiquent également que ceux qui dénoncent l'extension de la violence font l'objet de harcèlement.

Un homme a déclaré aux délégués d'Amnesty International qu'il avait été capturé à Nazran en 2004, puis emmené sur une base militaire. Il dit avoir été torturé plusieurs jours jusqu'à ce que ses proches versent une rançon en échange de sa libération. Les délégués se sont également entretenus avec plusieurs familles dont des proches ont « disparu » fin 2003.

Une mère de sept enfants a été arrêtée par des policiers dans un bus. D'après sa fille de dix-huit ans, elle avait dû vendre une partie de sa ration alimentaire pour payer les soins hospitaliers dispensés à l'une de ses filles atteinte de tuberculose. Durant trois jours, elle n'a pas été autorisée à consulter un avocat et a été accusée de tenter de faire passer des armes en Tchétchénie. Mais selon ses enfants, son état de santé est si mauvais qu'elle ne peut même pas soulever une arme.

Amnesty International est vivement préoccupée par les fortes pressions qui poussent les personnes déplacées à regagner la Tchétchénie alors que la sécurité n'y est pas assurée. Ces déplacés doivent bénéficier d'une protection, d'un hébergement et d'une assistance humanitaire convenables et pouvoir librement choisir de demeurer en Ingouchie ou de rentrer en Tchétchénie.

Légende photo :

Un camp de personnes déplacées installé dans une ferme désaffectée près de la ville de Karaboulak, en Ingouchie (Fédération de Russie).

© AI

Argentine : les journalistes menacés de mort et harcelés

« Les violences policières sont une chose que les photographes de presse connaissent bien. Elles font déjà partie de la réalité quotidienne de la profession. »

Christian Frolich, reporter photographe au journal *Crónica* de Buenos Aires

Alors qu'il couvrait une manifestation d'employés municipaux en mars dernier, Eduardo Olivares, journaliste à Radio Dimensión, dans la province de San Luis, a été frappé, à coups de pied notamment, par des membres de la brigade antiémeutes de la police provinciale. Les policiers se sont apparemment montrés ouvertement hostiles à l'égard des journalistes présents et ont tiré sur eux avec des balles en caoutchouc.

Selon de nombreuses informations, des journalistes argentins ont été agressés physiquement par des membres des forces de sécurité au cours de manifestations dénonçant l'action du gouvernement face à la crise économique qui sévit depuis 2001. L'effondrement de l'économie a eu un effet dévastateur sur la plupart des couches de la société et des atteintes aux droits humains ont été commises contre de nombreux journalistes ayant effectué des reportages sur des sujets qui touchent aux droits fondamentaux de leurs concitoyens.

Bien qu'ils montrent leur accréditation, ils sont souvent délibérément pris pour cible par la police et les forces de sécurité.

Les journalistes de la télévision, de la radio et de la presse écrite sont souvent en butte à des menaces, des intimidations et des violences physiques lorsqu'ils rendent compte d'actes de corruption auxquels se livreraient des représentants de l'État.

Clara Britos, propriétaire et rédactrice en chef du mensuel *La Tapa*, dans la province de Buenos Aires, fait régulièrement l'objet de mesures d'intimidation et a reçu des menaces de mort dans le cadre de ses enquêtes sur des allégations de corruption impliquant des élus locaux.

En 2003, elle a reçu une série de coups de téléphone où on lui faisait entendre des enregistrements de cris et de fusillades, et ses enfants ont été menacés de mort. En juin 2003, son interlocuteur a menacé de tuer son fils : « *Tu veux le voir avec une balle dans la poitrine ?* ». On a également essayé d'incendier sa maison pendant qu'elle dormait à l'intérieur avec son mari et ses quatre enfants, malgré la présence de policiers stationnés devant chez elle. Les six occupants ont été réveillés par la fumée et sont parvenus à éteindre le feu.

Selon les autorités, une enquête a été menée à la suite des plaintes déposées par Clara Britos. Aucune autre information n'a cependant été communiquée et Amnesty International n'a pas eu connaissance de progrès ou de résultats.

L'organisation est préoccupée par les intimidations et agressions visant les journalistes et leur famille en Argentine. Elle s'inquiète également de ce que ces attaques ne font manifestement pas l'objet d'enquêtes satisfaisantes. Cette situation crée un climat d'impunité qui fragilise le rôle légitime des journalistes, alors que leur travail consistant à informer de manière objective sur la base d'investigations devrait bénéficier de la protection des autorités.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document intitulé *Argentina: Journalists: Press accreditation – the wrong credentials?* (index AI : AMR 13/005/2004).

Légende photo :

Dario Santillán est traîné hors de la gare d'Avellaneda, dans la province de Buenos Aires, en juin 2002. Sergio Kowalewski, le photographe indépendant qui a pris ce cliché, a reçu trois appels téléphoniques le 29 juin 2002, l'avertissant que lui et sa famille allaient être assassinés. Il semble que ces menaces soient liées à cette photo et à d'autres, prises trois jours plus tôt à Avellaneda lors de manifestations contre la crise économique. Ces images, publiées dans la presse argentine, montrent l'implication de la police dans les événements ayant conduit à la mort de Dario Santillán et de Maximiliano Kosteki, deux manifestants qui étaient au chômage. Sergio Kowalewski a également dit avoir vu un policier tirer « *presque à bout portant* » sur Dario Santillán.

© Sergio Kowalewski

La Chine profite de la « guerre contre le terrorisme » dans sa répression contre les Ouïghours

En janvier de l'année dernière, un jeune poète aurait été arrêté après avoir lu des vers au cours d'une représentation donnée dans une salle de concert à Kachgar, dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Il a été accusé de « *dénigrer la politique officielle relative aux minorités ethniques* » et de « *détruire l'unité entre les Ouïghours et les Han* », ce que les autorités considèrent comme du « *terrorisme spirituel* ». Aucune autre information n'est disponible, mais Amnesty International craint que les autorités n'utilisent le prétexte du « terrorisme » pour justifier l'arrestation d'un poète pacifique ayant des opinions dissidentes.

La politique de répression contre les « séparatistes » et les « extrémistes religieux » présumés se poursuit depuis le début des années 1990 dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Le gouvernement a longtemps utilisé le terme « séparatiste » pour désigner toute une série d'activités dont la plupart ne consistent en réalité qu'à s'opposer pacifiquement à la politique officielle ou à exercer pacifiquement son droit à la liberté de religion.

Amnesty International a publié, en juillet, un rapport qui montre que la Chine utilise la « guerre contre le terrorisme » comme prétexte pour intensifier la répression dans la région depuis trois ans. Le rapport attire également l'attention sur le sort peu enviable des prisonniers d'opinion et demandeurs d'asile ouïghours*.

Procès secrets

Rebiya Kadeer, une Ouïghoure de cinquante-sept ans, était une femme d'affaires que les autorités chinoises avaient érigée en modèle ; elle faisait partie de la délégation officielle lors de la Conférence mondiale sur les femmes organisée par les Nations unies en 1995. Elle est aujourd'hui prisonnière d'opinion. En 2000, à l'issue d'un procès secret, cette mère de 11 enfants a été condamnée à huit années d'emprisonnement pour avoir « fourni des informations secrètes à des étrangers ». Il s'est avéré qu'elle avait envoyé à son mari, un ancien prisonnier politique exilé aux États-Unis, des journaux locaux que l'on peut se procurer librement en Chine. La durée de sa peine a été réduite d'un an en mars de cette année, à la suite des pressions exercées par Amnesty International, entre autres, qui continue de réclamer sa libération immédiate et inconditionnelle.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les autorités ont travesti leur répression contre les Ouïghours en lutte contre le « terrorisme », même si elles soutiennent qu'aucune explosion ni aucun assassinat n'ont été signalés dans la région ces dernières années. Le gouvernement a durci les restrictions concernant le droit de culte des Ouïghours, dont la plupart sont de confession musulmane. Des dizaines de milliers de Ouïghours auraient été détenus au cours des trois dernières années parce qu'ils étaient soupçonnés d'être « des séparatistes, des terroristes ou des extrémistes religieux ».

Retours forcés

De nombreux Ouïghours ont fui dans les pays voisins, par exemple au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Népal et au Pakistan. Mais leur sécurité n'est pas assurée pour autant, puisque la Chine fait pression sur ces pays pour qu'ils les expulsent. L'an dernier, Shaheer Ali a été exécuté en Chine, où il avait été renvoyé contre son gré alors que le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés au Népal lui avait reconnu le statut de réfugié. Pendant son exil au Népal, Shaheer Ali avait raconté ses huit mois de détention dans une prison de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en 1994, et les tortures qu'il avait alors subies. Il avait expliqué que, pour le contraindre à « avouer » plusieurs infractions, on l'avait frappé et soumis à des décharges électriques et qu'on lui avait enfoncé des clous sous les ongles des orteils. Il avait demandé que son témoignage ne soit pas divulgué tant qu'il ne serait pas « dans un endroit sûr ».

Pour agir, consultez le site <http://asiapacific.amnesty.org> (en anglais).

* *People's Republic of China: Uighurs fleeing persecution as China wages its 'war on terror'* (index AI : ASA 17/021/2004).

Légende photo :

Rebiya Kadeer et son mari, avant son arrestation.

© DR

Portugal : risques de torture et de mauvais traitements en détention

Le 11 novembre 2003, Albino Libânio, incarcéré à la prison de Lisbonne, a demandé une nouvelle fois ce qu'il en était d'un colis de nourriture qu'il attendait. Selon un gardien, il s'est comporté de manière irrespectueuse. Plus tard dans la journée, on l'a conduit dans une cellule appelée « *cellule 80* », pour qu'il « *se calme* ». Au cours de la soirée, il a été emmené dans un couloir où 10 à 15 surveillants s'étaient rassemblés sur deux rangs. Contraint de passer entre eux, Albino Libânio a été poussé et frappé à coups de poing et de pied. Un autre surveillant s'est approché et a vu que le détenu était couché sur le sol, entouré d'un groupe de gardiens, et qu'il couvrait la tête de ses mains. Il l'a ramené dans sa cellule.

Cette affaire illustre les craintes de torture et de mauvais traitements dans les prisons du pays. Un rapport de l'administration pénitentiaire sur l'agression d'Albino Libânio indique que la victime a subi de multiples blessures et qu'elle est incapable de marcher correctement en raison des mauvais traitements infligés.

Albino Libânio a été laissé sans soins médicaux après son passage à tabac. Son agression n'a été révélée que le lendemain matin, lorsqu'il a reçu une visite et en a parlé à ses visiteurs. Ceux-ci ont averti son avocat, qui a alerté l'administration pénitentiaire et le procureur général. Les blessures d'Albino Libânio ont ensuite été examinées et photographiées par des enquêteurs de la prison. Depuis, Albino Libânio a été transféré dans un autre établissement.

La « *cellule 80* » de la prison de Lisbonne était utilisée à différentes fins, si bien qu'il était difficile d'exercer un contrôle. Elle accueillait temporairement les détenus qui attendaient d'être conduits auprès de visiteurs ou de comparaître à des audiences et servait à tenir à l'écart les détenus violents ou vulnérables. Le rapport de l'administration pénitentiaire suggère en outre que les surveillants ont parfois utilisé cette cellule pour isoler des détenus qu'ils avaient décidé de frapper. Il conclut que l'agression d'Albino Libânio a été facilitée par le placement du détenu dans cette cellule et que le fait d'avoir utilisé cette dernière pour le détenir avant son passage à tabac est contraire à la législation nationale ainsi qu'aux règlements de l'administration pénitentiaire et de la prison de Lisbonne.

Amnesty International a écrit au gouvernement portugais pour lui faire part de ses inquiétudes à la suite de cette affaire. Les circonstances de l'agression décrites dans le rapport et le refus de presque tous les surveillants de la prison de Lisbonne de collaborer à l'enquête interne révèlent que les autorités pénitentiaires sont incapables de garantir aux détenus une protection contre la torture et les mauvais traitements.

Amnesty International est également préoccupée par le fait qu'Albino Libânio, s'il n'avait pas eu de visite le lendemain de son agression, n'aurait pas reçu de soins médicaux malgré ses blessures, lesquelles n'auraient peut-être jamais été enregistrées à titre de preuve. L'organisation a alerté le gouvernement sur l'incapacité des autorités de la prison à identifier et à prévenir les risques d'agression de détenus, qui découlent de l'utilisation de la « *cellule 80* » décrite dans le rapport de l'administration pénitentiaire.

Nouvelles

Les massacres visent la population civile en Colombie

Tôt dans la matinée du 15 juin, de très nombreux hommes lourdement armés ont fait irruption dans une ferme de La Gabarra (département du Norte de Santander). Selon des témoins, ils ont maîtrisé les 34 paysans vivant dans la propriété, leur ont attaché les mains et les pieds avec des cordes et, après les avoir apparemment accusés de collaborer avec les forces paramilitaires soutenues par l'armée, leur ont tiré une balle dans la nuque. Deux enfants sont au nombre des victimes. Selon la presse, ces homicides ont été revendiqués par les *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie).

Ce massacre n'est qu'un exemple des nombreuses violences survenues au cours des derniers mois dans le conflit colombien, qui ravage le pays depuis quarante ans. Il constitue une preuve supplémentaire du mépris flagrant qu'affichent les acteurs armés du conflit (qu'il s'agisse des mouvements de guérilla, des paramilitaires ou des forces de sécurité) pour les droits humains. Ces assassinats de civils sans défense, tout comme la politique du gouvernement qui viole régulièrement le droit international, alimentent la spirale de la violence politique.

Le 10 avril 2004, cinq civils, dont un bébé de six mois, sont morts à Cajamarca (département du Tolima). Ils ont été touchés par les tirs du bataillon Pijaos lors d'une opération militaire. Les soldats ont reconnu avoir tiré sur ces paysans. Selon l'armée, ceux-ci ont été pris pour « *des guérilleros qui rôdaient dans la région* », à cause du mauvais temps et de la distance.

Il existe cependant des contradictions dans les témoignages des soldats impliqués dans cette affaire. Par ailleurs, les analyses balistiques ont démontré qu'une des victimes au moins avait été tuée par une balle tirée d'une distance inférieure à 60 centimètres.

En mars, sept policiers et quatre civils sont morts à Guaitarilla (département de Nariño). Ils auraient été tués par des soldats parce qu'ils ne se seraient pas arrêtés à un poste de contrôle. L'armée affirme que les soldats n'ont fait que riposter aux tirs des policiers. Apparemment, les victimes présentaient de nombreuses blessures par balles, dont certaines tirées à bout portant. Le mois dernier, le Congrès a reçu des informations faisant état d'une possible manipulation des preuves.

Les enquêtes sur les massacres de Guaitarilla et de Cajamarca sont menées par la justice militaire, qui est connue pour protéger les coupables de violations des droits humains contre des poursuites judiciaires.

Le 18 avril, après plusieurs jours de menaces, des paramilitaires auraient effectué un raid contre Bahía Portete (département de La Guajira), dont les habitants appartiennent à l'ethnie indigène wayúu. Ils ont apparemment interrogé plusieurs enfants pour savoir où se trouvaient leurs parents, puis ont tué au moins 12 personnes. Ils auraient torturé plusieurs des adultes avant de les tuer et certaines victimes ont été démembrées. Les paramilitaires ont également enlevé plusieurs personnes, notamment Diana Fince Uriana, Reina Fince Pushinana, treize ans, et une autre fillette de onze ans. Il n'a pas été possible de déterminer le nombre exact de personnes capturées ni de savoir si elles sont toujours en vie. Plus de 500 Wayúu se sont réfugiés au Vénézuéla.

Des paramilitaires auraient également tué 11 paysans dans plusieurs quartiers de Tame (département d'Arauca) le 19 mai. Le massacre s'est produit au cours d'opérations de grande envergure menées dans la région par l'armée.

Ces tueries illustrent le quotidien tragique de la population colombienne. Elles montrent que les acteurs du conflit continuent de s'en prendre aux plus vulnérables et aux plus faibles. Les civils restent la cible des assassinats, des « disparitions », des enlèvements et des massacres. Amnesty International exhorte toutes les parties au conflit à mettre fin à ces crimes et à respecter les droits fondamentaux des civils.

Légende photo :

Un garçon pleure la mort d'un parent tué dans le massacre de La Gabarra, au cours duquel 34 paysans ont été assassinés par un groupe armé en juin 2004.

© AP

Des jeunes filles frappées et violées au Kosovo

« J'ai été battue et forcée à des rapports sexuels [...] Si on n'acceptait pas, ils nous passaient à tabac et nous violaient. »

Témoignage d'une femme victime de la traite des êtres humains au Kosovo

La communauté internationale est responsable du développement d'une industrie du sexe qui exploite des femmes et des jeunes filles venant des pays les plus pauvres d'Europe, qui sont amenées au Kosovo dans le cadre d'un trafic d'êtres humains.

Depuis le déploiement, en juillet 1999, de la Force internationale de paix au Kosovo (KFOR) et la mise en place de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK), cette région est devenue l'une des principales destinations des femmes soumises à la prostitution forcée.

Si certaines sont enlevées dans leur pays, un grand nombre se rendent au Kosovo de leur plein gré car on leur propose un travail (en Europe occidentale la plupart du temps) qui leur donne l'espoir d'échapper à la pauvreté ou à la violence. Une jeune femme raconte : *« Un ami m'a présentée à une femme qui m'a proposé un travail à l'étranger et m'a dit qu'elle m'obtiendrait un passeport, gratuitement. J'ai demandé s'il s'agissait de sexe et elle m'a garanti que non. »* Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la majorité des femmes et des jeunes filles de Moldavie amenées au Kosovo dans le cadre d'un trafic s'étaient vu promettre un emploi en Italie.

Souvent, les victimes sont vendues plusieurs fois au cours du voyage, pour des prix compris entre 50 et 3 500 euros. Une fois au Kosovo, elles peuvent être battues et violées. Un grand nombre sont pour ainsi dire emprisonnées, travaillant dans des bars et des cafés durant le jour et mises à la disposition de 10 à 15 clients chaque nuit après avoir été enfermées par l'homme qu'elles désignent comme leur *« propriétaire »*. La plupart sont trop effrayées pour prendre la fuite.

Certaines s'aperçoivent que le salaire qu'on leur a promis, et pour lequel elles sont parties de chez elles, ne leur sera jamais versé.

En dépit de certaines mesures encourageantes prises par les autorités, les femmes victimes de traite sont encore souvent traitées comme des criminelles. Par exemple, il arrive qu'elles soient inculpées de prostitution à la suite de descentes de police. Si elles sont malades, elles n'ont généralement pas droit à des soins. Elles n'ont aucun statut légal et leurs droits fondamentaux sont bafoués.

Le personnel international de la MINUK et de la KFOR est à l'abri de poursuites judiciaires, sauf si son immunité est levée par de hauts fonctionnaires. La traite des

femmes ne prendra jamais fin tant que les responsables resteront en liberté et que le personnel civil et militaire sera autorisé à violer les droits humains en toute impunité.

Amnesty International a demandé aux autorités au Kosovo de prendre des mesures pour mettre fin à la traite des femmes qui alimente les réseaux de prostitution forcée à destination ou à partir du Kosovo ainsi qu'à l'intérieur de ce territoire. Elle appelle également les Nations unies et l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) à veiller à ce que soit traduit en justice tout membre des forces de maintien de la paix militaires et civiles qui serait soupçonné d'une infraction pénale liée à ce trafic.

Depuis la publication du rapport d'Amnesty International, la MINUK a diffusé un document de 38 pages dans lequel elle indique son intention de mettre en œuvre la majeure partie des recommandations de l'organisation de défense des droits humains. À l'invitation du secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de maintien de la paix, Amnesty International a participé aux discussions sur le sujet et une collaboration approfondie est envisagée.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document intitulé *Serbie-et-Monténégro (Kosovo) : « Mais alors, on a des droits ? » La traite des femmes et des jeunes filles prostituées de force au Kosovo : protéger leurs droits fondamentaux* (index AI : MDE 70/010/2004).

Wang Dan remercie Amnesty International

Wang Dan, l'une des principales figures du mouvement étudiant de 1989, emprisonné en Chine à la suite de la répression sur la place Tiananmen, s'est rendu à Londres en juin pour accorder un entretien à Amnesty International et remercier l'organisation pour son aide. « *Je pense que mon cas est un bon exemple de l'efficacité d'Amnesty International* », a-t-il déclaré.

Quinze ans plus tôt, Wang Dan, alors étudiant en histoire, avait rejoint des manifestants qui appelaient le gouvernement à mettre fin à la corruption et à engager des réformes politiques. Il avait pris part à l'organisation de « *salons pour la démocratie* » et d'une grève de la faim.

Dans la nuit du 3 au 4 juin 1989, l'armée chinoise avait ouvert le feu sur les civils non armés qui manifestaient place Tiananmen, tuant des centaines de personnes et en arrêtant des milliers d'autres. Wang Dan, qui ne participait pas à la manifestation ce jour-là, a raconté à Amnesty International qu'il avait appris la nouvelle lorsqu'un étudiant était arrivé à l'université avec du sang sur les mains. Réalisant qu'il courait le risque d'être arrêté, il s'était enfui dans le sud du pays avec beaucoup d'autres dirigeants étudiants.

Bien que figurant sur la liste des personnes les plus recherchées, diffusée par le gouvernement en 1989, Wang Dan a choisi de retourner à Pékin plutôt que de s'exiler à Hong Kong. Il a été arrêté en 1990 et condamné à quatre ans de prison pour « *propagande contre-révolutionnaire* ». Il a passé quatre mois à l'isolement cellulaire.

Après sa libération en 1993, Wang Dan a continué à s'exprimer en faveur de la démocratie et du respect des droits humains. Il a été arrêté de nouveau en 1995 et condamné à onze ans de prison pour « *subversion* ». Il a bénéficié d'une libération pour raisons médicales en avril 1998 et s'est exilé aux États-Unis.

Contrairement à de nombreux autres prisonniers en Chine, Wang Dan a déclaré n'avoir jamais été battu durant sa détention et avoir obtenu les livres qu'il réclamait, même s'ils étaient censurés. Il explique ce traitement indulgent par les pressions internationales exercées en sa faveur et par l'action d'Amnesty International.

Lorsqu'on lui demande quelle est la situation en Chine aujourd'hui, il répond que la bataille entre réformistes et conservateurs se poursuit. Selon lui, beaucoup de hauts responsables pensent que les événements de Tiananmen ont été une erreur et que les conservateurs ont utilisé le mouvement pro-démocratique de 1989 comme prétexte pour attaquer les réformistes.

Aux yeux de Wang Dan, la rapide croissance économique pourrait déboucher sur une crise sociale en Chine dans les dix ou quinze prochaines années. Il estime que, dans une société où la liberté d'information est inexistante, les organisations non gouvernementales (ONG) pourraient jouer un rôle important dans l'introduction de réformes dans l'ensemble de la société civile. Mais pour le moment, le savoir-faire permettant de constituer des ONG indépendantes fait défaut en Chine. Il a donc invité Amnesty International à ne pas concentrer tous ses efforts sur le gouvernement, mais à soutenir également la création d'ONG indépendantes afin de renforcer la société civile.

Wang Dan étudie actuellement à l'université de Harvard, aux États-Unis. Il ne peut retourner en Chine, car son passeport a expiré et les autorités chinoises refusent de le lui renouveler.

Il a remercié Amnesty International pour son soutien durant toutes ces années et a encouragé les membres de l'organisation à maintenir la pression sur le gouvernement chinois. Comme le montre l'histoire de Wang Dan, l'action d'Amnesty International peut faire changer les choses et aider ceux qui défendent les droits humains au risque de perdre leur liberté.

Légende photo :

Le dirigeant étudiant chinois Wang Dan

© AI

Appels mondiaux

Rappel :

Les membres d'Amnesty International ne sont pas censés prendre en charge des cas concernant leur propre pays.

Bulgarie

Les enfants placés en institution ont besoin d'aide

Les conditions de vie des enfants du foyer de Djourkovo se sont considérablement améliorées depuis l'hiver 1997, époque à laquelle six enfants et un adolescent de dix-huit ans étaient morts d'hypothermie et de malnutrition. Néanmoins, les draps propres, le chauffage dans les dortoirs et les soins médicaux de base sont insuffisants pour les 69 pensionnaires de Djourkovo, un village situé dans les montagnes de Rodopi. Les thérapeutes, les psychologues et les médecins n'ont pas assez de moyens pour établir des diagnostics, soigner et réadapter ces enfants. Ces carences sont extrêmement préjudiciables à leur développement et les privent de leur droit fondamental de vivre dans le respect et la dignité.

Dix-huit enfants sont atteints du syndrome de Down et le dossier de 51 autres évoque une infirmité motrice cérébrale. Quarante-trois enfants sont considérés comme grabataires et n'ont que très peu de contacts et d'activités. L'institut ne compte que trois « éducateurs », qui ne possèdent même pas de formation

adéquate. En juin, lorsqu'un délégué d'Amnesty International s'est rendu dans l'établissement, un seul « *éducateur* », diplômé en chimie, avait la charge de tous les enfants grabataires. Les programmes d'activité et les mesures de réadaptation concernant chaque enfant étaient superficiels et visaient apparemment davantage à satisfaire à la réglementation qu'à répondre aux besoins des enfants. Une fillette de huit ans atteinte du syndrome de Down et qui, trois ans plus tôt, rongait les bords de son petit lit en bois n'avait, semble-t-il, pas évolué, par manque d'activité et d'attention. La salle de jeux spécialement équipée et la salle de gymnastique étaient manifestement inutilisées, comme lors de la précédente visite.

Les enfants de Djourkovo ont besoin de programmes d'éducation appropriés, qui les aident à développer leur potentiel et leur donnent la chance de mener un jour une vie pleine et indépendante. Pour ce faire, il faut les transférer de leur établissement isolé, dans les montagnes, vers une infrastructure adaptée à leurs besoins et située dans un grand centre urbain, où ils pourront être suivis par les spécialistes que requiert leur état.

Veuillez écrire aux autorités bulgares pour réclamer le transfert des enfants de Djourkovo dans un centre urbain, afin qu'ils bénéficient des soins, des mesures de réadaptation et des programmes d'éducation appropriés. Demandez également que toutes les démarches soient entreprises en vue de les réintégrer dans la société comme il se doit.

Envoyez vos appels au Premier ministre :

*Prime Minister Simeon Saxe-Coburg Gotha
Dondukov Boulevard number 1
1194 Sofia
Bulgarie*

Fax : +359 2 981 8170

Légende photo :

Une enfant de huit ans, atteinte du syndrome de Down, au foyer pour enfants de Djourkovo.

© AI

Guinée équatoriale

Un ancien exilé est détenu à l'isolement sans inculpation

WEJA CHICAMPO a été emmené par un groupe d'hommes encagoulés qui se sont introduits de force dans son domicile de Malabo le 4 mars. Ces hommes, qui se sont avérés être des membres des services de sécurité, l'ont conduit au poste de police central de Malabo. Quelques jours plus tard, Weja Chicampo a été transféré à la prison de Black Beach où il a été détenu au secret dans une cellule spéciale durant plusieurs mois. Bien qu'il ait été autorisé à recevoir la visite de sa famille une fois par semaine à partir de la mi-juin, il est maintenu à l'isolement et n'a pas le droit de se mêler aux autres détenus.

Weja Chicampo n'a été inculpé d'aucun infraction pénale. Il semble qu'il ait été arrêté pour avoir tenté de donner un nouvel élan au *Movimiento para la Autodeterminación de la Isla de Bioko* (MAIB, Mouvement pour l'autodétermination de l'île de Bioko), un parti politique fondé en 1993 par le groupe ethnique des Bubi, des autochtones de cette île qui fait partie de la Guinée équatoriale.

Selon certaines informations, Weja Chicampo a été frappé et a eu la mâchoire fracturée lors de son arrestation. Selon d'autres sources, non confirmées, il a été torturé. Il souffrait apparemment de paludisme au moment de son arrestation, mais on ne sait pas s'il a été soigné pour cette maladie et pour sa mâchoire.

Weja Chicampo avait déjà été arrêté à plusieurs reprises auparavant, la dernière fois en 1998, à la suite d'une tentative d'insurrection menée par des Bubi, dont certains appartenant au MAIB. Il avait été libéré sans avoir été inculpé et s'était exilé en Espagne. Il était rentré en Guinée équatoriale en août 2003, après que le président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo eut appelé tous les exilés à rentrer au pays.

Veuillez écrire aux autorités de la Guinée équatoriale pour demander la libération immédiate de Weja Chicampo, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi. Dans l'attente de sa libération, exhortez le gouvernement à lui fournir tous les soins médicaux nécessaires.

Envoyez vos appels au président de la République :

*President General Teodoro Obiang Nguema Mbasogo
 Presidente de la República
 Gabinete del Presidente de la República
 Malabo
 Guinée équatoriale*

Fax : +240 09 3313 ou 3334 (attention, le 0 qui figure avant le 9 fait partie du nouvel indicatif téléphonique).

Turkménistan

Des témoins de Jéhovah emprisonnés

VEPA TOUVAKOV et **MANSOUR MACHARIPOV**, deux témoins de Jéhovah, ont été arrêtés en mai dans la ville de Dachogouz, où ils résident, près de la frontière avec l'Ouzbékistan, puis condamnés à dix-huit mois d'emprisonnement pour avoir refusé d'effectuer leur service militaire pour des motifs de conscience.

Amnesty International a reçu des informations crédibles selon lesquelles des objecteurs de conscience turkmènes ont été battus en prison et incités à abjurer, sous peine de graves conséquences. En avril, deux objecteurs détenus dans le camp de travail de Seïdi, dans l'est du pays, auraient été menacés de mort.

Au Turkménistan, aucun service civil de remplacement n'est prévu pour ceux qui refusent d'accomplir leur service militaire obligatoire pour des motifs de conscience. Aux termes de la législation turkmène, les personnes qui s'opposent à leur incorporation au sein de l'armée sont passibles de peines d'emprisonnement. Amnesty International reçoit régulièrement des informations sur des jeunes que l'on a emprisonnés uniquement parce qu'ils ont refusé de servir dans l'armée pour des raisons religieuses.

Cela fait des années que la situation des droits humains est désastreuse au Turkménistan. Le régime ne tolère quasiment aucune forme de dissidence et restreint sévèrement les libertés civiles et politiques. La liberté de religion est fortement limitée et les minorités religieuses continuent d'être victimes de harcèlement et d'actes d'intimidation. Aucun parti politique indépendant ou organisation de défense de droits humains ne peut agir ouvertement dans le pays. Des opposants au régime et des militants de la société civile ont été contraints à l'exil ; ceux qui sont restés sont menacés d'emprisonnement et de persécution.

En tant que membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Turkménistan se doit « *d'examiner la possibilité de mettre en place [...] un service sous d'autres formes qui soient compatibles avec les motifs invoqués par l'objecteur de conscience, ces formes de service étant en principe de nature non belligérante ou civile, d'intérêt public et ne présentant aucun caractère répressif* ».

Veillez écrire aux autorités turkmènes pour demander instamment la libération immédiate et inconditionnelle de Vepa Touvakov et de Mansour Macharipov, au motif qu'il s'agit de prisonniers d'opinion détenus uniquement en raison de leur refus d'accomplir leur service militaire pour des motifs religieux.

Envoyez vos appels au président de la République :

*President Niyazovu
Apparat Prezidenta
744000 g. Ashgabat
Turkménistan*

Fax : +993 12 35 42 41 / 39 28 50

Algérie

La liberté d'expression en péril

HAFNAOUI GHOUL, journaliste et militant des droits humains, est emprisonné depuis le 24 mai pour avoir critiqué des notables locaux dans la presse algérienne.

De nombreuses plaintes pour diffamation ont été déposées contre lui par des fonctionnaires de l'administration locale en l'espace de quelques semaines, après qu'il eut exprimé ses préoccupations au sujet de violations des droits humains, de corruption et de mauvaise gestion présumée des affaires publiques dans la région de Djelfa. Dans l'une de ces affaires, un tribunal l'a condamné à deux mois d'emprisonnement et à une lourde amende ; Hafnaoui Ghoul avait accusé un représentant de l'État de porter la responsabilité de récents scandales sanitaires et avait réclamé l'ouverture d'une enquête. Plus d'une dizaine d'autres plaintes sont en instance et Hafnaoui Ghoul pourrait être condamné à d'autres peines d'emprisonnement. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, emprisonné uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, et demande sa libération immédiate.

Ces douze derniers mois, la liberté d'expression a été fortement restreinte en Algérie, où on a par exemple pu observer une augmentation considérable du nombre de poursuites engagées contre des journalistes et des rédacteurs en chef de journaux, manifestement en vue de museler la presse indépendante. Dans la plupart des cas, il s'agit de plaintes en diffamation contre des journalistes, qui risquent la prison pour avoir divulgué des allégations de corruption ou critiqué publiquement des serviteurs de l'État. La diffamation est une infraction pénale en vertu du droit algérien. Les personnes reconnues coupables de diffamation envers les institutions de l'État risquent une peine d'un an d'emprisonnement et une amende de 250 000 dinars (environ 2 800 euros).

* Document de la réunion de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE [Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe], 1990, article 18.4.

Veillez écrire aux autorités algériennes pour réclamer la libération immédiate et inconditionnelle de Hafnaoui Ghoul et demander qu'il ne soit plus poursuivi pour diffamation envers des représentants de l'État.

Envoyez vos appels au ministre de la Justice :

*M. Tayeb Belaiz
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
8 Place Bir Hakem
16030 El Biar
Alger
Algérie*

Fax : +213 21 922956 / 921701

Mise à jour

Syrie : des internautes emprisonnés

Abdel Rahman al Shaghouri a été condamné à deux ans et demi de prison par la *Mahkamat Amn Al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État) le 20 juin pour « *diffusion de fausses informations* » parce qu'il avait utilisé Internet (voir les *Appels mondiaux* de janvier 2004).

Abdel Rahman al Shaghouri avait envoyé par courriel des articles provenant principalement du site Akhbar al Sharq (<http://www.thisissyria.net>), dont le contenu est considéré par les autorités syriennes comme « *nuisible à la réputation et à la sécurité de la nation* » et « *rempli d'idées et d'opinions opposées au système de gouvernement de la Syrie* ».

Il a été arrêté le 23 février 2003. Depuis, il est détenu au secret. Il aurait été battu en garde à vue, avant d'être transféré à la prison de Saidnaya, dans la banlieue de Damas, où il est toujours détenu à ce jour. Ses avocats n'ont pas eu accès à tous les éléments du dossier, en dépit de leurs demandes répétées.

D'autres personnes sont incarcérées en Syrie pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression par le biais d'Internet.

Massoud Hamid, étudiant, est lui aussi emprisonné, pour usage « *illégal* » d'Internet, semble-t-il. Il a été arrêté en juillet 2003 alors qu'il passait un examen à l'université de Damas. Il serait détenu au secret et à l'isolement dans la prison d'Adhra, près de la capitale. Sa détention serait liée aux photographies qu'il aurait publiées sur le site <http://www.amude.com> et qui montrent une manifestation pacifique de Kurdes à Damas, au cours de laquelle sept Kurdes ont été arrêtés (ils sont toujours détenus).

Trois autres Syriens sont détenus à Saidnaya pour des raisons similaires : Muhannad Qutaysh, son frère Haytham et Yahia al Aws. Tous ont été arrêtés il y a plus de dix-huit mois pour avoir, semble-t-il, envoyé des articles à un journal en ligne aux Émirats arabes unis.

La Société syrienne de l'information et le Directoire général des communications contrôlent l'utilisation d'Internet en Syrie. Ces deux organismes interdisent l'accès à des milliers de sites qui informent ou qui traitent des droits humains, principalement ceux qui s'intéressent à la Syrie. Ils ont ainsi bloqué le site Akhbar al Sharq, spécialisé dans les informations sur la Syrie. Le site du Comité de défense des droits humains syrien est inaccessible depuis plusieurs années et l'accès à la messagerie Hotmail a récemment été suspendu.

Si vous souhaitez vous mobiliser en faveur des personnes mentionnées dans cet article, veuillez écrire aux autorités syriennes pour leur demander de les libérer immédiatement et sans condition, au motif qu'elles sont emprisonnées uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Exprimez votre préoccupation face aux informations faisant état d'actes de torture en garde à vue.

Envoyez vos appels au président de la République :

*His Excellency President Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh
Al-Rashid Street
Damascus
Syrie*

Fax : +963 11 332 3410

Légende photo :

Abdel Rahman al Shaghouri

© DR

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre THE WIRE. August 2004.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – août 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :